

MAIRIE DE DOMARIN

2018/03/12 Conseil Municipal n° 4-2018

Séance du lundi 12 mars 2018 à 20h

Présents : A. MARY, M. GIROUD, ML AGAVIOS, A. GARNIER, G. DREVET, S. BARBERET, D. BOUSQUET, V. CHABERT-GRANGEON, C. GAGEY, L. MILLARDET, J. REYNAUD, D. SUPTIL,

Pouvoirs : B. ALLARD à J. REYNAUD

Excusée : C. JOLY

Absent : Y. NICAISE

Secrétariat :

Secrétaire de séance : Marie-Laure AGAVIOS

- Procès-verbal de la séance du 12 février 2018 : Après lecture, ils n'ont donné lieu à aucune remarque. Il est donc approuvé à l'unanimité.
- Décisions du Maire du 13 février au 12 mars 2018 : Il n'y a pas eu de décisions du Maire durant cette période.
- Délibérations :
 - Budget principal - Vote des taux d'imposition des 3 taxes pour 2018 :

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017.

La revalorisation nationale des bases a été fixée à 1,012 %.

Le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit les 3 taxes directes locales pour 2018 :

- Taxe d'habitation : 8,30 %
- Foncier bâti : 14,50 %
- Foncier non bâti : 31,50 %.

Adoptée à l'unanimité.

- **Compte de gestion 2017** : Approbation du compte de gestion 2017 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif de la commune. **Adoptée à l'unanimité.**
- **Budget principal 2018** : Le budget principal 2018 a été arrêté comme suit :
 - Investissement : 459 500 €
 - Fonctionnement : 1 202 000 €.

Adoptée à l'unanimité.

- **Subvention au Centre Educatif Camille Veyron** : Ce centre éducatif est un établissement public communal géré par un Conseil d'Administration. Ce centre propose un accompagnement éducatif et thérapeutique global. Un jeune de la commune de Domarin est inscrit dans ce centre. Nous sommes donc sollicités pour accorder une subvention. Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 100 €. **Adoptée à l'unanimité.**
- **Création d'un poste d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe** : Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à l'avancement de grade d'un Agent technique, il propose de créer le poste d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2018 sur une durée de 35 heures. Sous réserve du Comité Technique, le poste anciennement occupé, Adjoint technique principal 2^{ème} classe, d'une durée hebdomadaire de 35 heures, sera supprimé à compter du 1^{er} janvier 2018. **Adoptée à l'unanimité.**
- **Document unique d'évaluation des risques professionnels** :

Considérant que l'autorité territoriale doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des Agents,

Considérant que l'évaluation des risques professionnels et sa formalisation dans un document unique d'évaluation des risques professionnels présentent un caractère obligatoire,

Considérant que cette évaluation des risques doit être réalisée par unité de travail,

Considérant que le plan d'actions retenu permettra d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des Agents de la collectivité,

Le Conseil Municipal valide le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'action annexés à la délibération et s'engage à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **CAPI - Demande de fonds de concours pour financer le fonctionnement d'équipements :**

Dans le cadre de la révision du pacte financier et fiscal votée le 19 décembre 2017 et suite à la réalisation d'un diagnostic financier et fiscal sur l'ensemble des communes de son territoire, la CAPI a acté la création d'un fonds de concours spécial destiné au financement du fonctionnement d'équipements des plus petites communes de la CAPI, soit celles dont la population DGF est inférieure à 1 600 habitants.

La commune de Domarin ayant une population de 1 591 habitants, il est donc proposé au Conseil Municipal de demander un fonds de concours à la CAPI à hauteur de 6 000 €.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Protection des espaces naturels et agricoles péri urbains (PAEN) :** Après lecture de la délibération et après avoir pris connaissances des objectifs de la compétence PAEN, le Conseil Municipal donne son accord pour que le Département, en co pilotage avec la CAPI, lance une réflexion sur notre territoire sur l'opportunité de mise en place d'un périmètre et d'un programme d'actions PAEN. **Adoptée à l'unanimité.**

➤ **CAPI - Approbation de la convention de fonds de concours - Travaux avenue de la Ferronnière - 2^{ème} tranche :**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet de l'avenue de la Ferronnière - 2^{ème} tranche de travaux 2018 - Séquence 3.

Le coût global des travaux pour cette 2^{ème} tranche portant sur la séquence n° 3 est arrêté à la somme de 359 080,48 € TTC dont le financement est assuré sur les bases financières suivantes :

- Coût part CAPI : 278 823,07 € TTC,
- Coût part communale : 80 257,41 € TTC.

La Communauté d'Agglomération propose de régulariser la participation financière communale d'un montant égal au montant TTC moins le FCTVA, soit un montant de 47 225,91 € par le biais d'une convention relative au versement d'un fonds de concours.

Il est demandé d'approuver le principe du versement d'un fonds de concours d'un montant estimatif de 47 225,91 €.

Adoptée à l'unanimité.

→ **Questions diverses :**

- L'animation organisée par les bénévoles de la Bibliothèque le vendredi 9 mars dans le cadre de « CAPI Conte » s'est bien passée.
- Environ 30 petits arbustes et plantes, avenue de la Ferronnière, ont été dérobés pendant le week-end des 10 et 11 mars.

**Fin de séance à 22h
Marie-Laure AGAVIOS,**